

# Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»

# **RAPPORT DE SEPTEMBRE 2019**

Octobre 2019

#### **ACRONYMES**

CDS : Centre de Santé

CICR : Comité International de la Croix Rouge

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante CEPI : Commission Electorale Provinciale Indépendante

CMCL : Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

ECOFO : Ecole Fondamentale FBU : Franc Burundais

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

HPRC : Hôpital Prince Régent Charles

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

ONLCT : Observatoire National pour la Lutte contre la Criminalité Transnationale

OPJ : Officier de Police Judiciaire OPP : Officier de Police Principal

PJ : Police Judiciaire

RANAC : Rassemblement National pour le Changement SIDA : Syndrome d'Immuno - Déficience Acquise

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

#### I. INTRODUCTION

Le présent rapport traite des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de septembre 2019. Bien entendu, il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte portée aux droits humains au cours du mois concerné, certains ayant pu échapper à notre observation.

Notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD), tantôt contre des personnes membres du parti CNL, des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, des armes retrouvées ça et là, ont été au centre des perturbations de la sécurité.

Au plan politique, nous avons noté des destructions méchantes à des fins politiques ainsi que des cas d'intolérance politique. Ce volet a également connu le démarrage du processus pré-électoral avec la mise en place des instances provinciales de la CENI, ainsi que le message pastoral de l'Eglise Catholique qui a provoqué un tollé dans les rangs des hautes autorités burundaises et surtout celles du CNDD/FDD.

Le volet judiciaire a été marqué par des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des enlèvements et des disparitions dont ont été victimes des présumés opposants politiques et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisanes du CNDD/FDD.

Du point de vue social, nous observons une pauvreté sans cesse croissante qui mine la population, en plus de l'épidémie de choléra qui fait rage dans certaines provinces du pays.

Après cette analyse contextuelle, ce rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées dans des circonstances généralement pas élucidées par les autorités compétentes.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers ressurgissent encore après une certaine période d'accalmie et cela, sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce fléau.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que les cas de viol ont également retenu notre attention dans le présent rapport.

La situation carcérale a aussi été analysée.

En conclusion, nous proposons comme d'habitude quelques pistes de redressement en cette période pré-électorale où la situation des droits de l'homme tend à se dégrader.

\*\*\*\*\*\*

### II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

#### II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de septembre 2019, et cela, dans tous les coins du pays, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure, des attaques menées par des groupes et des personnes armées non identifiées, la découverte d'armes cachées et par des actes d'intimidation.

### II.1.1. Des exactions commises par les Imbonerakure

Des bavures ont été commises, par des Imbonerakure qui ne respectent plus rien. L'exemple ci-après est illustratif:

En zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des conducteurs de taxis vélos se plaignent de la collecte forcée opérée par des Imbonerakure. Ces derniers exigent à tout conducteur de taxi-vélo de payer de l'argent s'il veut continuer son travail dans cette zone. Les conducteurs de taxis vélos implorent l'intervention de l'administration et de la justice pour mettre fin à cette barbarie mais rien n'est jusque là n'a été fait.

# II.1.2. Des attaques par des hommes armés non identifiés

- 1- Dans la nuit du 14 septembre 2019, vers 1h du matin, dans le quartier Rohero I, zone de Rohero, en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, une Sœur de la congrégation « Bene Mariya » a failli être tuée par une personne non identifiée armée de couteau qui avait pénétré dans le couvent et s'était caché dans la chambre à coucher de la soeur. Elle a été blessée poignardée. La Sœur a crié au secours et le malfaiteur a directement pris le large.
- 2- En date du 22 septembre 2019, vers 6 heures du matin, un jeune homme du nom de MUSHIMANKINDI, âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, a été retrouvé dans un état critique,ligoté, près de la rivière Ndurumu. La victime a été conduite à l'hôpital de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime était sortie de sa maison, la veille vers 20 heures, pour acheter les crédits de téléphone lorsque 4 personnes habillées en longs manteaux, visages masqués l'ont pris, l'ont baillonné et lui ont bandé les yeux avant de le conduire à ladite rivière. Selon les mêmes sources, la victime présentait des blessures au niveau de la gorge et une boursoufflure au niveau du cou.

#### II.1.3. Des armes retrouvées

En date du 3 septembre 2019, vers 7 heures, une grenade a été retrouvée sur la colline Ngara, en commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, cette grenade a été vue devant une boutique par un passant qui a alerté le chef de colline. Celui-ci a cherché le chef de poste de police de Kayokwe qui a récupéré l'arme à feu pour la remettre à la police.

#### II.1.4. Des actes d'intimidation

En date du 6 septembre 2019, vers 6 heures du matin, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, 2 personnes non identifiées ont amené un crâne et des bras d'une personne non identifiée chez Théoneste MUDENDE alias Gasongo, membre du parti CNDD-FDD, commerçant du centre-ville Kirundo. Selon des sources sur place, Théoneste MUDENDE a alerté les voisins qui ont pu arrêter une des deux personnes. La police l'a conduite au cachot du parquet de Kirundo. Selon les mêmes sources, la femme de Théoneste MUDENDE venait d'être chassée du domicile conjugal par son mari en date du 1er septembre 2019 après avoir été attrapée, en flagrant délit d'adultère, avec le chef provincial des Imbonerakure, Abel AHISHAKIYE dans une chambre de l'hôtel Rama de Kirundo.

# II.2. Du contexte politique

# II.2.1. De l'intolérance politique

En date du 12 septembre 2019, Consolate NTAMATUNGIRO, couturière au marché de Gasorwe, province Muyinga a été déclarée indésirable à ce marché par les administratifs à la base et responsables locaux du parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon des sources sur place, son tort est d'avoir confectionné les uniformes du parti CNL. Les mêmes sources ont déclaré que NTAMATUNGIRO a été obligée de fermer sa boutique.

# II.2.2. De la destruction méchante à des fins politiques

En date du 28 septembre 2019, vers 11 heures, le pont qui sépare la colline Kibazi de la commune Bwambarangwe, province Kirundo et la colline Nonwe de la commune Giteranyi, province Muyinga, a été détruit par des Imbonerakure de ces 2 collines. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure voulaient empêcher le passage d'Agathon RWASA, président du parti CNL, dans les activités de son parti pour ouvrir une permanence à Bwambarangwe et qui voulait se rendre à Giteranyi pour la même activité. Selon les mêmes sources, après cette destruction, les membres du parti CNL de ces deux collines ont réhabilité ce pont, facilitant ainsi les activités de leur président dans l'ouverture des permanences comme prévu.

# II.2.3. Du déroulement du processus pré-électoral

Au cours du mois de septembre 2019, le processus pré-électoral a été marqué par la publication des membres des CEPI et un message pastoral de l'Eglise Catholique qui a fait déclenché un tollé dans les rangs des hautes autorités burundaises :

**1.** Au cours de la semaine du 16 au 22 septembre 2019, dans toutes les provinces du Burundi, la CENI a publié des listes provisoires de ses représentants.

Le nombre des membres des CEPI par province est égal au nombre de communes dont dispose la province auquel sont ajoutés 2 autres membres à savoir un Président de la CEPI et un responsable qui sera chargé du matériel électoral. Seuls les partis politiques CNDD-FDD et CNL ont des représentants dans toutes les provinces malgré que ce ne soit pas dans les mêmes proportions. En effet, le parti CNL a 18 membres soit un membre par province. Selon des sources sur place, certains membres des associations et des confessions religieuses sont des membres du parti CNDD-FDD auxquels sont ajoutés des représentants de l'administration et d'autres membres choisis directement par la CENI. L'Eglise catholique qui est la plus répandue dans notre pays et qui, habituellement, jouait un grand rôle dans la supervision et l'organisation des élections dans les années antérieures n'a pas présenté de candidats.

**2.** L'Eglise catholique a, dans son homélie du 22 septembre 2019, sorti un message de la conférence des évêques catholiques du Burundi présentant ses préoccupations face aux différentes violations dont des assassinats à mobile politique, l'intolérance et la violence politique à quelques mois de l'élection présidentielle. Ce message pastoral qui circulait déjà sur les réseaux sociaux revenait aussi sur l'organisation des élections alors que beaucoup de burundais sont toujours en exil.

Les réactions à ce message ont été multiples et multiformes :

- Le Gouvernement du Burundi par le biais du premier vice-président, Gaston SINDIMWO, trouve que ce n'était pas le moment opportun pour que les évêques catholiques fassent des communiqués, car selon lui quelques burundais ont toujours des plaies dues aux atrocités du passé.
- L'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Willy NYAMITWE, Conseiller en communication du Président Pierre NKURUNZIZA, a quant à lui, dit que "certains évêques devraient être défroqués car c'est devenu une habitude qu'à la veille des élections, ils doivent cracher leur venin de haine à travers des messages incendiaires".
- Le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Evariste NDAYISHIMIYE, lors de l'ouverture d'une permanence communale à Mugongo-Manga, en date du 21 septembre 2019, a condamné le message des Evêques catholiques de chercher à pousser les militants de l'opposition à s'attaquer en premier aux membres de son parti. Il est revenu également sur le message de l'Archevêque du Diocèse de Gitega, Simon NTAMWANA de 2015 pour montrer aux sympathisants de son parti que c'est l'habitude des Evêques catholiques de perturber les élections.

# II.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois de septembre 2019, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'a cessé de croitre d'un jour à l'autre.

# II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement durant tout le mois de septembre 2019. La plupart de ces personnes ont été arrêtées pour le simple fait d'appartenance au parti d'opposition CNL ou pour avoir refuser de quitter ce parti pour être membre du CNDD/FDD et, dans ce cas, ils sont accusés de tenir des réunions illégales qui perturbent la sécurité. Sur ce plan, nous déplorons toujours le comportement de certains Imbonerakure qui se sont substitués aux chargés de la sécurité en s'arrogeant les prérogatives d'arrêter et de faire emprisonner les gens. Dans certaines localités du pays, ils se sont aussi substitués aux juges et se sont donné presque tous les pouvoirs comme ces derniers.

Ci après des cas d'illustration:

- **1-**En date du 2 septembre 2019, vers 23 heures, sur la colline Mbuga, zone Kizuka, commune et province Rumonge, Adrien NZAMBIMANA, membre du parti CNL, Claude NIMUBONA et un militaire prénommé Jean Christophe, ont été arrêtées par Louis KAMWENUBUSA, chef de zone Kizuka accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces derniers ont fait irruption dans la maison d'Adrien NZAMBIMANA et l'ont arrêté avec 2 autres personnes qui y passaient la nuit. Accusés de tenir une réunion illégale, ils ont été conduits au cachot de la police à Rumonge.
- **2-**En date du 3 septembre 2019, sur la colline Maramvya (15ème transversale), zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, trois membres du parti CNL, Edouard HATUNGIMANA et Claver NIYONKURU ont été arrêtés par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi de la même province. Le lendemain, Etienne NDUWIMANA a également été arrêté par le même responsable. Selon des sources sur place, Edouard HATUNGIMANA a été accusé d'avoir manifestations contre le 3ème mandat du Président Pierre NKURUNZIZA tandis que Claver NIYONKURU et Etienne NDUWIMANA, responsable des jeunes du parti CNL en zone Maramvya, ont été accusés d'être membres influents du parti CNL. Ces personnes ont été détenues au cachot du poste de police de la zone Maramvya. En date du 14 septembre 2019, Etienne NDUWIMANA a été transféré au cachot du poste de police de la zone Rukaramu. En date du 15 septembre 2019, Edouard HATUNGIMANA et Claver NIYONKURU ont été transférés à la prison de Mpimba par Joe Dassin NKEZABAHIZI, faute d'avoir payé une rançon de 1.000.000 FBU leur exigée pour leur libération. Quant à Etienne NDUWIMANA, il est resté au cachot de la zone Rukaramu malgré l'expiration des délais de 14 jours réglementaires de garde à vue dans des cachots de police.
- **3-**En date du 3 août 2019, au centre-ville de Gitega, Anitha NIHORIMBERE, âgée de 23 ans et Donavine ININAHAZWE, âgée de 25 ans, ont été arrêtées par des policiers accompagnés par des agents du SNR pour être conduites au cachot de la police à Gitega. Selon des sources sur place, le mobile de leur interpellation n'a pas été révélé à qui que ce soit.

- **4-**En date du 4 septembre 2019, Josias NTUNZWENAKAMWE, ancien administrateur de la commune Bugendana, province Gitega et Louis SEMUNYA, responsable du SNR à Bugendana ont été arrêtés par la police et directement conduits à la prison centrale de Gitega. Selon des sources sur place, ils sont accusés de collaborer avec Gervais RUFYIKIRI, ancien vice-président de la république du Burundi et natif de cette commune, actuellement en exil.
- **5-**En date du 4 septembre 2019, vers 20 heures, Ramadhan NDIKUMANA, membre du parti CNL de la colline Ruvumu, zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, a été arrêté par des policiers guidés par des Imbonerakure de cette colline et conduit au cachot de la police. Ramadhan NDIKUMANA aurait été accusé d'organiser des réunions illégales pour le compte du parti CNL.
- **6-**En date du 8 septembre 2019, Innocent NININAHAZWE, originaire de colline Kibimba, zone et commune Kayogoro, et un prénommé Paul, originaire de la colline Kigaza, zone Dunga, mêmes commune et province, tous membres du parti RANAC, ont été arrêtés par Gilbert NDIKURIYO, Imbonerakure et chauffeur de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro.
- **7-**En date du 8 septembre 2019, Obède HABONIMANA, représentant du parti CNL sur la colline Musasa, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêté par Paul RWAJEKERA, chef de zone Bigina. Selon des sources sur place, la victime qui rentrait du marché de Gatwe a été accusée de mobiliser la population en vue de boycotter une réunion organisée par le chef de zone Bigina, Paul RWAJEKERA; chose qu'il a réfutée.
- **8-**En date du 8 septembre 2019, sur la colline Nyentakara, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Léonce SAKUBU, représentant du parti CNL dans ladite zone, a été arrêté par des Imbonerakure sur l'ordre de HATEGEKIMANA Eraste, représentant des Imbonerakure sur la colline Nyentakara. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont demandé de quitter le parti CNL avec une promesse d'une somme de 350.000 FBU. Les mêmes sources ont indiqué qu'ils l'ont menacée de quitter ce parti le plus vite possible au risque de l'accuser de diffamer le président du sénat burundais. Après avoir refusé cette demande, l'homme a été arrêté et détenu au cachot de police de la position de la zone Bigina avant d'être transféré au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro, le 9 septembre 2019. Le même jour, il a été transféré au cachot du parquet de Makamba.
- **9-**En date du 9 septembre 2019, sur la colline Gihobogo, commune Mugina, province Cibitoke, 4 membres du parti CNL dont MOUSTAFA et FUNDI ont été arrêtés par des policiers du poste de police de la commune Mugina. Selon des sources sur place, dans la nuit du 8 septembre 2019, des Imbonerakure dirigés par Elias NSAGUYE en tenu militaire, responsable des Imbonerakure du secteur Mwarangabo, sont venus pour falsifier des

symboles de la permanence du parti CNL sur la colline Gihobogo où ils ont rencontré des membres du parti CNL qui montaient la garde et qui les en ont empêchés. Des policiers seraient intervenus et auraient arrêté ces Imbonerakure ainsi que ces membres du parti CNL. Par la suite, ces Imbonerakure ont été relaxés en cours de route, le même jour, et les 4 membres du parti CNL ont été libérés en date du 12 septembre 2019.

- **10-** En date du 10 septembre 2019, vers 17 heures, sur la colline Masama, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, un prénommé Pancrace, âgé de 56 ans, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, il a été accusé de faire la propagande de son parti dans les cabarets de cette même colline, menaçant les clients de le suivre au risque d'être corrigé par son fils, militaire. Selon les mêmes sources, ces accusations ont été rejetées par la victime qui a déclaré que c'est un coup monté pour l'éliminer vu qu'il aurait refusé de quitter le parti CNL malgré de multiples sollicitations.
- **11-** En date du 14 septembre 2019, le responsable du SNR en province Gitega a arrêté Amisi KARIHUNGU, journaliste correspondant de la radio culture. Selon des sources sur place, il a été interpellé alors qu'il recueillait des informations sur des arrestations menées dans la journée par la police. Selon les mêmes sources, le journaliste a été relâché dans la soirée du même jour.
- **12-** En date du 14 septembre 2019, des agents de la police ont arrêté 8 personnes (7 hommes et 1 femme) au quartier Nkayamba, commune et province Rumonge. Des sources sur place ont rapporté que toutes ces personnes sont des fidèles de l'église Adventiste du 7ème jour qui avaient contesté la nomination forcée d'un nouveau responsable de leur église. On note l'ingérence de la police et de l'administration de Rumonge dans la gestion interne d'une église ainsi que la persécution visant les fidèles. Les 8 personnes ont été relâchées le 16 septembre 2019 sans explication sur les motifs de leur arrestation.
- 13- En date du 16 septembre 2019, vers 18 heures, sur la colline Ruhuma, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Venant IRAKOZE, âgé de 47 ans, enseignant à l'ECOFO Masama, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Il a été accusé de détention illégale d'arme à feu à son domicile. Selon des sources sur place, au cours d'une fouille perquisition opérée seulement à son domicile, une grenade a été retrouvée dans sa maison. Selon les mêmes sources, une vitre de la fenêtre de sa maison a été trouvée brisée. Le parquet de Karuzi a organisé le même jour un procès de flagrance (après les heures de travail) et la victime a été condamnée à une peine de 4 ans avec une amende de 200.000 FBU. Selon Hilaire BANYANSEKERA, secrétaire provincial du CNL à Karusi, il s'agit d'un procès politique lié à la fièvre électorale. Il demande le déverrouillage de l'espace politique et l'arrêt immédiat des montages grotesques contre ses militants.

- **14-** En date du 16 septembre 2019, vers 11 heures, Eric HATUNGIMANA, membre du parti CNL et Ernest NIYONDIKO, tous enseignants au Lycée Bubanza ont été arrêtés par Clément NDIKURIYO, Procureur de la République à Bubanza sur le lieu de travail accompagné des policiers de garde. Selon des sources sur place, ils ont été conduits à bord d'un véhicule de travail à la prison de Bubanza le même jour. Selon les mêmes sources, le motif de leur arrestation n'a pas été révélé.
- **15-** En date du 22 septembre 2019, Boniface NZOYIHERA et Georges SABUSHIMIKE, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des agents de police sur la colline Mvugo, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, les policiers étaient accompagnés des Imbonerakure. Ils ont été accusés de faire la mobilisation et l'enseignement de l'idéologie de leur parti. Des proches rapportent qu'ils seraient en réalité victimes d'avoir protesté contre la fouille illégale d'un habitant survenue la veille et commise par le chef de colline Mvugo en compagnie des Imbonerakure.
- 16- En date du 23 septembre 2019, au bureau de la zone Minago, commune et province Rumonge, Boniface NDIKURIYO, représentant zonal du parti CNL, a été arrêté par le chef de zone Minago après avoir répondu à son appel téléphonique. Selon des sources sur place, la veille, des Imbonerakure avaient encerclé sa maison pour l'empêcher de fuir. Il a été accusé par ce chef de zone Minago d'avoir tenu une réunion illégale en date du 22 septembre 2019. Selon les mêmes sources, à cette date, des militants du parti CNL s'étaient réunis à leur permanence pour collecter des fonds destinés à réhabiliter cette permanence démolie, deux mois avant, par des Imbonerakure de cette zone. Après la collecte de cet argent, ils ont partagé un verre dans les enceintes même de ladite permanence. Ce représentant du parti CNL a été mis au cachot de la zone avant d'être transféré au cachot de police du chef-lieu de la province Rumonge.
- **17-** En date du 24 septembre 2019, dans le centre-ville, zone, commune et province Bubanza, le prénommé Onesphore, représentant provincial de l'Association ONLCT à Bubanza, a été arrêté par Clément NDIKURIYO, Procureur de la République à Bubanza. Le motif de son arrestation n'a pas été révélé. La victime a été détenue au cachot du poste de police de Bubanza. Elle a été libéré, le soir, le même jour.
- **18-** En dates du 24 et 25 septembre 2019, Olivier HAKIZIMANA alias Majambere, âgé de 24 ans fils de Chartier BIGIRIMANA et son cousin Emery MUTABAZI, âgé de 29 ans, cousins, tous étudiants de l'Université des Grands Lacs, Campus Kiremba-Sud et membres du parti CNL, ont été arrêtés l'un après l'autre. Selon des sources sur place, Olivier HAKIZIMANA a été arrêté par Rénovat NICIMPAYE, responsable provincial du SNR à Bururi dans les enceintes du Lycée Kiremba avant d'être conduit menotté au cachot vers 3 heures du matin du 25 septembre 2019. Il a été réveillé par le commissaire provincial de la police qui lui a demandé d'aller montrer à la police où habite son cousin, Emery. Ils sont partis à bord du véhicule de la police. Selon des sources , ce dernier a été arrêté par 15 policiers très tôt le matin en date du 26 septembre 2019.

Ce matin même, la police a mené une fouille perquisition aux domiciles de ces victimes pour chercher des armes à feux mais aucun objet suspect n'a été trouvé. Jusqu'au 27 septembre 2019, les victimes n'étaient pas encore informées du motif de leur arrestation mais le Gouverneur de Bururi, Frédéric NIYONZIMA a demandé à Olivier HAKIZIMANA s'il connaît le propriétaire du numéro de téléphone 68 933 007. Le procureur du parquet de Bururi et celui du parquet près la Cour d'appel ont indiqué qu'ils étaient déjà informés sur le cas et ont ajouté que leurs parents devaient aller demander le motif de leur détention au Gouverneur.

- **19-** En date du 25 septembre 2019, au centre de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Mireille IRANKUNDA surnommée Fifi, membre du parti CNL, résidant de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, perceptrice des taxes en commune Mutimbuzi, a été arrêtée à son lieu de travail par la police et conduite au cachot de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural. Elle aurait été accusée d'avoir insulté l'épouse du commissaire de police en commune Mutimbuzi.
- **20-** En date du 25 septembre 2019, des agents de police ont arrêté Emery MUTABAZI et le dénommé MAJAMBERE sur la colline Rwankona, zone Kiremba, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, la police a procédé à une fouille de leur domicile mais n'a rien trouver de suspect. Lors de cette opération, les policiers étaient accompagnés par des Imbonerakure. Les 2 hommes ont été soupçonnés de détention illégale d'arme à feu, bien que la police n'ait rien trouvée à leur domicile. Selon les mêmes sources, ils sont victimes de la nomination de leur frère comme vice-président de la CEPI de Bururi en tant que représentant du parti d'opposition CNL. On note une arrestation arbitraire basée sur de fausses accusations.

# II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

• En date du 14 août 2019, le matin, Guido SHIMIKIRO, membre du parti MSD, chauffeur au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA dans le Programme National de Lutte contre la Tuberculose et habitant à la 9ème avenue du quartier Gikizi, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, a été enlevé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Guido SHIMIKIRO était allé au quartier Mutanga-nord, avenue Nyanzuki pour prendre son chef afin de le conduire au lieu de travail. Le lendemain matin, son véhicule de service a été retrouvé tout près du port de Bujumbura. Guido SHIMIKIRO n'a jamais été retrouvé.

Bref, tout au long du mois de septembre 2019, au moins 39 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 autre a été enlevée et portée disparue.

#### II.4. Du contexte social

La pauvreté constitue un problème social dans tout le pays. En effet, suite à la montée sans cesse croissante de cette pauvreté, la population ne sait plus à quel saint se vouer.

Mais les autorités administratives sombrent dans un silence inouï et ne prennent aucune mesure pour redresser la situation. Par contre, elles continuent à imposer des contributions de toutes natures à une population en détresse.

L'épidémie de choléra a, depuis quelques semaines, ajouté le drame au drame dans certaines provinces du pays comme la Mairie de Bujumbura, Cibitoke, Rumonge, Bubanza, ... A titre illustratif, en date du 13 septembre 2019, d'après les déclarations faites par, Docteur Oscar NIMPAYE, directeur adjoint chargé des soins à l'HPRC, 41 patients soufraient de l'épidémie de choléra et étaient alités dans cette hôpital. Oscar NIMPAYE a déploré que le nombre des malades du choléra dépasse la capacité d'accueil du centre qui a été construit pour loger 35 patients au maximum.

\*\*\*\*\*\*\*\*

# III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

# III.1. Présentation générale

Les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays, tout au long du mois de septembre 2019. Ces cas ont été caractérisés surtout par des cadavres qui ont été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

La chasse aux présumés sorciers a occasionné la mort des personnes et aucune enquête n'a été conduite pour étayer la véracité des faits reprochés surtout que ces personnes ont été tuées par des voisins pour se faire justice, selon des sources sur place. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés par qui que ce soit.

### Voici certains cas:

- **1-** En date du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un corps sans vie de Samuel BAPFEKURERA, de la composante sociale Twa, a été retrouvé sur la colline Ruseseka, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Samuel BAPFEKURERA résidait sur la colline Ruseseka. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime présentait des traces de coups sur la poitrine ; ce qui montrait qu'il avait été tabassé avant de rendre son âme.
- **2-** En date du 2 septembre 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Rutyazo, commune Kayokwe, province Mwaro, le nommé BUZOYA a été fusillé par un des policiers du poste de la commune Ndava, province Mwaro.

Selon des sources sur place, BUZOYA était avec Joseph NIYONKURU et le prénommé Côme qui ont été capturés. Selon les mêmes sources, ces trois personnes ont tenté de voler des vaches sur la colline Kigarama, commune Ndava et le propriétaire de ces vaches a crié au secours puis la population accompagnée par des policiers a poursuivi les voleurs. Après des premières enquêtes, ces deux voleurs ont dénoncé SINZOBATOHANA de la colline Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya qui achetait les biens volés et lui aussi a été arrêté pour des raisons d'enquête. Le TGI Mwaro a jugé les deux présumés voleurs au cours d'un procès de flagrance du 3 septembre 2019. Ils ont été condamnés à 20 ans de Servitude Pénale ainsi qu'à une amende de 5.000.000 FBU tandis que SINZOBATOHANA a été acquitté.

- **3-** En date du 2 septembre 2019, vers le matin, un corps sans vie d'Edouard NIYONABONYE, Imbonerakure, a été retrouvé au quartier industriel, tout près de Chanic, devant les bureaux du CICR, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime avait des traces des coups de poignards au niveau de la poitrine et des bras. Selon les mêmes sources, des agents de sécurité de CICR ont entendu des cris de la victime vers 22 heures du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette victime est le fils de HATUNGIMANA et de NYANDWI Suzanne, né sur la colline Nyamabere, commune Mpanda, province Bubanza et résidait sur la colline Mutara, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural.
- **4-** Dans la matinée du 2 septembre 2019, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au quartier Twinyoni, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, cet homme venait du domicile d'une prénommée Yvette vivant dans le même quartier et a été tuée, dans la nuit, par des personnes non identifiées qui lui ont tendu une embuscade pour voler son argent. Selon les mêmes sources, Yvette a été arrêtée par des policiers pour des raisons d'enquête.
- **5-** Le soir du 2 septembre 2019, le corps sans vie de Cassilde MPONGERUMWANSI, âgée de 50 ans, veuve et cultivatrice, a été retrouvé dans une petite rivière appelée Nyamugosa, sur la colline et zone Nyabihogo, commune et province Kayanza. Selon des sources sur place, son corps ne portait pas de blessures mais des morceaux de tissu bandaient son visage. Selon les mêmes sources, cette dame résidait sur la colline Mihingo du centre de Kayanza. Les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été connus.
- **6-** En date du 3 septembre 2019, Joël GAHUNGU a été tué par des personnes non identifiées. Son cadavre a été retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga. Le mobile de ce meurtre et les auteurs n'ont pas été identifiés.
- **7-** En date du 3 septembre 2019, sur la colline Ngara, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette de l'Eglise Béthanie sise à la colline Ngara.

Selon des sources sur place, ce nouveau-né venait d'être mis au monde dans un boisement d'Eucalyptus de ladite église par une fille prénommée Alice, originaire de la colline Kibimba, commune Gisozi, de la même province, âgée de 21 ans qui l'a tué et l'a jeté dans ce boisement. Selon les mêmes sources, ladite fille vivait chez le prénommé Eric, pasteur de cette même église depuis 9 mois. Alice qui était dans un état critique a été alitée à l'hôpital de Kibumbu et gardée par des policiers qui attendaient sa guérison pour la traduire en justice.

- **8-** Le soir du 6 septembre 2019, le corps sans vie de Joseph NDIKURIYO a été retrouvé dans la rivière Rusizi, sur la transversale 12 de la colline Rusiga, commune de Rugombo, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, cet homme était un habitant de la colline Kagazi de ladite commune et était chef des Imbonerakure.
- **9-** En date du 7 septembre 2019, sur la colline Kigereka, commune de Bukeye, province de Muramvya, un homme non identifié a été tué à la grenade à son domicile. D'après une source sur place, la victime était membre du parti Sahwanya FRODEBU.
- **10-** Dans la nuit du 7 au 8 septembre 2019, dans le lac Rweru, du côté de la colline Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, un groupe des Imbonerakure armés de lances et de pierres, venus de la colline Nzove, commune Giteranyi, province Muyinga conduit par Sadiki NYANDWI, a tué Janvier BUNANI, âgé de 32 ans et Zacharie HABINCUTI, tous pêcheurs et Imbonerakure de la colline Kumana, zone Nyagisozi et a blessé 3 autres pêcheurs. Selon des sources sur place, ce groupe s'est nommé comité de sécurité du lac Rweru. Selon les mêmes sources, les victimes venaient de vendre leur poisson et ces bandits leur ont volé 3 bateaux, 4 filets de pêche et un montant de 450.000 FBU. Les mêmes sources ont indiqué qu'en date du 9 septembre 2019, ces bandits ont été appréhendés par la police à Giteranyi et ont été conduits au cachot du parquet de Muyinga. Le 13 septembre 2019, ils ont été condamnés à payer une somme de 53.000.000 FBU.
- **11-** En date du 7 septembre 2019, sur la colline Muyange, zone Rugajo, commune de Mugina, province de Cibitoke, un homme qui était veilleur a été tué par des personnes non identifiées. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs.
- **12-** En date du 8 septembre 2019, des individus non identifiés ont assassiné le prénommé Ephrem âgé de 17 ans, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza. Des sources sur place ont rapporté que ce jeune homme a été mortellement blessé à coups de machettes au moment où il veillait sur un champ de palmiers à huile. On note que la police de Mpanda a annoncé l'arrestation d'un suspect sans communiquer son identité.
- **13-** Dans la nuit du 10 septembre 2019, sur la route qui mène vers le CDS de Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, le nommé BARATORORA âgé de 62 ans, résidant sur la colline Nyamiyaga, zone Bamba, commune et province Bururi, a succombé à ses blessures après une attaque d'hommes non identifiés armés de machettes, à son domicile.

Selon des sources sur place, la victime a été grièvement blessée et est décédée en cours de route pendant son évacuation par les habitants de sa colline. Selon les mêmes sources, la police a directement commencé les enquêtes pour identifier les auteurs de ce meurtre.

- **14-** En date du 11 septembre 2019, le corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée d'au moins 18 ans, a été retrouvé sur la colline Nyavyamo, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, le corps de cette fille était nu et présentait des signes montrant qu'elle avait été violée avant d'être tuée. Deux présumés auteurs du forfait auraient été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.
- **15-** En date du 12 septembre 2019, vers 13 heures, un cadavre d'un nouveau-né a été retrouvé emballé dans un sac dans un boisement se trouvant près du Lycée Muramvya, colline, zone, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, l'auteur et le mobile du meurtre sont restés inconnus.
- **16-** En date du 15 septembre 2019, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province de Gitega, Julien NDEGEYA a été tué par des personnes non identifiées. Aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les auteurs.
- 17- En date du 21 septembre 2019, sur la sous colline Kagoma, colline Gitwa, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, Emmanueline NIMUBONA, épouse d'un militaire en mission de maintien de la paix en Somalie prénommé Athanase, a été tuée par sa voisine Donate NSHIMIRIMANA à coup de poignard au niveau de la poitrine. Cette dernière l'accusait d'être la maîtresse de son mari. Donate a été arrêtée et détenue au cachot pour femmes de la commune Kayanza.
- **18-** Dans la nuit du 23 septembre 2019, vers 1 heure, sur la colline Mushikanwa, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Jérémie NTACONIMARIYE, âgé de 53 ans, membre du parti CNL, a succombé à des blessures lui infligées par un groupe d'Imbonerakure de cette colline commandés par Laurent GAHUNGU, chef des Imbonerakure sur cette colline et Ernest NIYONZIMA, chef de la même colline. Selon des sources sur place, la victime a été réveillée en pleine nuit et intimée l'ordre de sortir de son domicile. Il a été arrêté chez lui par ces Imbonerakure et conduit dans un endroit communément appelé Mw'ikosorero (lieu de correction) où il a été sauvagement tabassé sur accusation de sorcellerie et laissé agonisant. Il est décédé le lendemain matin. Selon les mêmes sources, Jérémie avait, à maintes reprises, été sollicité par ces Imbonerakure de quitter son parti pour adhérer au parti CNDD-FDD mais il avait refusé. L'administrateur communal de Gihogazi, Antoine BISABWIMANA a ordonné l'enterrement immédiat du corps de la victime avant de faire des enquêtes. Les présumés assassins n'ont pas été inquiétés.

- **19-** Dans la nuit du 24 au 25 septembre 2019, au quartier Gitaramuka, colline Musave, commune et province Kayanza, Virginie NDUWIMANA, âgée d'au moins 35 ans, a été tuée, à son domicile, par des personnes inconnues. Selon des sources sur place, le corps sans vie de la victime a été retrouvé dans sa chambre à coucher, nu et étranglé à l'aide d'un habit collant. Selon les mêmes sources, elle avait passé la soirée avec son mari surnommé Maso dans leur cabaret et ils étaient rentrés ensemble à la maison. Le surnommé Maso a été arrêté par la police et détenu au commissariat de police à Kayanza.
- **20-** En date du 26 septembre 2019, sur la colline Masare, zone de Muyebe, commune de Musigati, province de Bubanza, une personne a été tuée par ses voisins qui l'accusaient de sorcellerie. Selon des sources sur place, 3 personnes dont deux hommes et une femme ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.
- **21-** Dans la matinée du 27 septembre 2019, sur la colline Nyungu, commune Gasorwe, province Muyinga, le corps sans vie de Serges KWIZERA, déplacé du site de Gasorwe, a été retrouvé à son domicile sur sa colline natale. Selon des sources sur place, Serges KWIZERA a été tué poignardé par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, cet homme qui avait fui la crise de 1993 vers le site de déplacés de Gasorwe, avait l'habitude de retourner sur sa colline natale pour contrôler son troupeau de chèvres.
- **22-** Dans la matinée du 28 septembre 2019, 4 corps sans vie en tenues militaires ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi au pied de la colline Nyamitanga, sur la transversale 6, commune de Buganda, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, ces militaires faisaient partie d'un groupe de militaires burundais qui se rendait en RDC. Ils ont été directement repêchés.
- **23-** Dans la nuit du 28 septembre 2019, Jean NDAYIKENGURUKIYE alias Mbaya est mort dans la prison de Muramvya où il était détenu. Selon des sources de cette maison de détention, il a succombé à des blessures suite à la mise à tabas par d'autres prisonniers chargés de la sécurité appelés « Abagapita ». Selon les mêmes sources, il était originaire de colline Kivogero en commune et province Muramvya.

Bref et sans être exhaustif, au moins 27 personnes ont été tuées et 49 autres blessées au cours du mois de septembre 2019.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
Localité	T	В	Τ	В	7	В	T	В	T	В	7	В
Bubanza	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	2	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	7	0	8	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	2
Kayanza	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	3	2
Kirundo	0	0	0	0	2	7	0	0	0	0	2	7
Makamba	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Mwaro	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Ngozi	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	30
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	30	9	16	0	1	17	2	27	49

\*\*\*\*\*\*

# IV.DES CAS DE TORTURE, ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de septembre 2019, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays. *Au moins 41 cas ont été identifiés.* 

Les victimes sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA ainsi que toutes autres personnes qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure au vu et au su de tout le monde et les agents du SNR surtout dans des cachots clandestins et cela, presque quotidiennement.

# Voici quelques cas emblématiques:

- **1-** En date du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur la colline Mutara, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, le prénommé Gaston SIBOMANA, représentant collinaire du parti CNL, a été tabassé à coups de bâton par un groupe de 4 Imbonerakure de cette colline, commandés par leur représentant collinaire et le chef de cette colline. Selon des sources sur place, il a été immobilisé depuis 19h00 puis conduit dans un boisement situé sur la colline Mutara où il a été tabassé et relâché, le matin du 2 septembre 2019. Ces Imbonerakure lui ont aussi volé, dans son ménage, du haricot, du riz et une chèvre qu'ils ont abattue et mangée le lendemain. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient de perturber l'ordre public en organisant des réunions illégales. La victime est allée porter plainte auprès de l'administrateur communal, Tharcisse BAGORIKUNDA. Il lui a répondu de rentrer pour attendre des enquêtes.
- **2-** En date du 2 septembre 2019, Fébronie NIYINDABIYE, administrateur communal de Bwambarangwe en province Kirundo a, dans son bureau, tabassé Joséphine PFUKAMUSENGE, âgée de 22 ans, Vestine MUHAWENIMANA, âgée de 18 ans et Alphonsine NIYONSENGA, âgée de 15 ans, toutes élèves et d'une même famille. Selon des sources sur place, elle les accusait de préparer des chansons du parti CNL et de danser pour ledit parti pendant l'ouverture de la permanence. Ces élèves avaient été convoqués par cette autorité communale par le biais du prénommé Emmanuel alias Bigombero, Imbonerakure qui travaille à la commune Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, Joséphine PFUKAMUSENGE était dans un état critique et a été alitée à l'hôpital Kanyinya.
- **3-** En date du 8 septembre 2019, des Imbonerakure ont tabassé Innocent NININAHAZWE et le prénommé Paul en commune Kayogoro, province Makamba. Des proches rapportent que les deux hommes sont victimes d'avoir quitté le parti au pouvoir CNDD-FDD. Ils ont ensuite été acheminés vers le cachot de police de Kayogoro. On note la violence des coups infligés par les miliciens ainsi que l'impunité dont les présumés auteurs jouissent.

La police de Kayogoro s'est également rendue complice des actes commis par les miliciens Imbonerakure en mettant sous les verrous Innocent NININAHAZWE et Paul, tout en laissant libres leurs agresseurs.

- **4-** En date du 13 septembre 2019 vers 21 heures, Jafal RWIBONEKA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakures dans la localité de Gitango sur la colline et zone Kamaramagambo en commune Butihinda, province Muyinga. Il est tombé dans une embuscade tendue par des Imbonerakures dont un certain NIYONIZIGIYE alias Soromero, un certain Zachée. Il a été battu à l'aide des gourdins. La population environnante qui a entendu des cris de RWIBONEKA Jafal est venue au secours. La victime a été immédiatement conduite à l'hôpital de Muyinga.
- **5-** En date du 21 septembre 2019, vers 11 heures, dans leur église au quartier Rubuye de la ville de Ngozi, 30 fidèles de l'Eglise Adventiste du 7ème jour ont été tabassés à coups de matraque et trainés par terre par un groupe de policiers sous les ordres de l'OPP1 Alfred NTAKIRUTIMANA, commissaire communal de police à Ngozi. Selon des sources sur place, 15 de ces fidèles ont été également arrêtés et conduits au cachot communal de police tandis qu'un certain Claude NDAYISENGA a été hospitalisé à la suite de la fracture de sa jambe. Selon les mêmes sources, les victimes avaient refusé un pasteur imposé par des autorités administratives de la commune Ngozi. Les 15 détenus ont été libérés en date du 25 septembre 2019. Rappelons que, dans plusieurs provinces du pays, des pasteurs ont été imposés, dans cette église, par les autorités administratives.
- **6-** En date du 21 septembre 2019, le nommé NTIRENGANYA, Imbonerakure de la colline Rutabo, commune Busoni, province Kirundo, a tabassé et traumatisé sa femme enceinte, Floride KAMWIZA. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir bénéficié d'une somme de 4.000 FBU de la part du parti CNL après avoir balayé et participé à la décoration de la permanence dudit parti et d'y adhérer. Selon les mêmes sources, cette femme a été hospitalisée au CDS Rutabo. Le tortionnaire est resté libre.
- **7-** En date du 22 septembre 2019 vers 22 heures, dans un bistrot communément appelé « Abiyunze » de la colline et zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural, Diomède NDABAHINYUYE, administrateur communal de Mugongo-Manga, a tabassé une jeune fille cabaretière du nom d'Yvette IRADUKUNDA, à l'aide des coups de bâton et de pied. Selon des sources sur place, cette jeune fille a été réveillée chez elle par cette autorité qui a fermé la porte directement après à l'intérieur de la maison. Selon les mêmes sources, la fille a crié au secours et des Imbonerakure de la localité sont intervenus non pas pour la défendre mais pour assurer la protection de cet administrateur. La victime a été conduite, la même nuit, à l'hôpital de Jenda où elle a été alitée. La fille a déclaré avoir été menacée, à maintes reprises, par cet administrateur avant de passer à l'acte. Dans ce centre de Jenda, un couvre-feu a été instauré à partir de 21 heures.

**8-** En date du 27 septembre 2019, sur la colline et commune Rango, province Kayanza, Emmanuel KARIKURUBU et Pontien MISAGO, tous membres du parti CNL, ont été tabassés, dans un cabaret, par des Imbonerakure, dirigés par le prénommé Bernard, directeur de l'ECOFO Gihororo et un jeune prénommé Méthode. Selon des sources sur place, ces 2 hommes ont été tabassés en présence de Matutin BUDISI, chef de la même colline. Ce dernier n'a rien fait pour les empêcher de leur infliger ces mauvais traitements. Selon les mêmes sources, ils ont déchiré le pantalon de Pontien et lui ont cassé la jambe. Ces Imbonerakure les accusaient d'avoir participé aux cérémonies d'inauguration des permanences du parti CNL dans les zones Gaheta et Gikomero de cette même commune. Pontien est allé se faire soigner au CDS Gasenyi de la commune Rango.

\*\*\*\*\*\*\*\*

#### **V.DES CAS DE VIOL**

Dans notre pays, les violences sexuelles et celles basées sur le genre et le viol en particulier restent une triste réalité. Les personnes violées sont de différents âges et de tous les sexes mais la tranche de 25 à 50 ans contient la majorité des cas. De plus, les personnes de sexe féminin sont les plus visées. Certaines filles et femmes sont violées, puis des objets tranchants ou pointus sont enfoncés da ns leur sexe. Enfin, d'autres sont tuées après leur viol. Cela montre combien cette violence s'empire au jour le jour.

#### Voici quelques illustrations:

- **1-** En date du 3 septembre 2019, une jeune fille (L.) âgée de 17 ans a été violée au centre de la commune et province Bubanza. Des proches rapportent que le bourreau a commis cet acte dans un bar nommé CREDO. On note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.
- **2-** En date du 7 septembre 2019, I. C. (8 ans) de la colline Muhenga, commune et province Bubanza a été violée par Fréderic NKUNZIMANA (22 ans). Le violeur a été vite arrêté et la victime a été conduite au centre « SERUKA » pour les soins de santé.
- **3-** En date du 19 septembre 2019, D. I. (3 ans et 5 mois), de Shari/Kanama, commune et province Bubanza a été violée par le prénommé Joseph âgé de 14 ans. La victime a été conduite à l'hôpital Bubanza pour les soins et le violeur n'a pas été arrêté suite à la minorité de son âge(il n'a pas encore atteint la majorité pénale qui est de 15 ans).

\*\*\*\*\*\*\*\*

### VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale au 30 septembre 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux
			Н	F	Н	F	G	F	G	F		2000	G	F	d'occupation(%)
Bubanza	100	318	97	10	203	8							4	3	318,00%
Bururi	250	259	149	6	89	15					1		1	1	103,60%
Gitega	400	1174	610	23	510	31							5	1	293,50%
Mpimba	800	4018	2114	123	1731	50					1	1	13	11	502,25%
Muramvya	100	757	313	13	403	27	1				4	1	3	3	757,00%
Muyinga	300	443	99	10	316	18							2		147,67%
Ngozi (F)	250	102		31		59		2		10					40,80%
Ngozi (H)	400	1497	662		835										374,25%
Rumonge	800	1081	295	17	746	23							5	3	135,13%
Rutana	350	412	138	9	244	21							2	2	117,71%
Ruyigi	300	715	240	25	422	28							5	6	238,33%
CMCL Ruyigi	72	61					8		53						84,72%
CMCL Rumonge	72	86					35		51						119,44%
Total	4.194	10.923	4.717	267	5.499	280	44	2	104	10	6	2	40	30	260,44%
			4.717+26	7=4.984	5.499+280=5.779		44+2=46		104+10=114				40+30=70		

La population pénitentiaire est de 10.923 détenus + 70 nourrissons = 10.993 Le total des prévenus est de 4.984 adultes + 46 mineurs = 5.030 Le total des condamnés est de 5.779 adultes + 114 mineurs = 5.893 Comme les mois antérieurs, la situation carcérale est restée préoccupante tout au long du mois de septembre 2019. La population pénitentiaire va bientôt toucher au triple de la capacité d'accueil : 10.993 personnes (prévenus, condamnés et nourrissons) sont dans les établissements carcéraux alors que la capacité d'accueil n'est que de 4.194 personnes seulement.

En ce qui concerne les proportions du nombre de prévenus et des condamnés, ils sont respectivement 5.030 (soit 46%) contre 5.893 (soit 54 %). Cela montre qu'il y a eu, au cours du mois de septembre, un effort dans le jugement de dossiers pendants devant la justice. Mais cet effort doit rester soutenu afin qu'il y ait des élargissements qui permettent de libérer assez d'espace vital en faveur des condamnés.

Enfin, ce nombre élevé de condamnés qui croupissent encore dans des prisons montre que les jugements ne sont pas exécutés. Nous lançons un appel à l'endroit des autorités judiciaires pour qu'ils exigent la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires et l'exécution rapide des affaires jugées.

De toute façon, un taux d'occupation de 757% dans un établissement pénitentiaire ( nous citons Muramvya) devrait inciter l'administration judiciaire à réfléchir sur l'état sanitaire des milieux carcéraux et trouver des mesures adéquates de promouvoir la dignité des personnes détenues en tant que créatures humaines.

\*\*\*\*\*\*\*

#### VII. CONCLUSION

Le présent rapport traduit clairement qu'au Burundi, le respect des droits humains reste un pari à gagner: au moins 39 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 autre a été enlevée et portée disparue, au moins 27 personnes ont été tuées et 49 autres blessées, au moins 41 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, sans oublier des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées et des personnes violées qui restent dans l'anonymat.

Cela est d'autant plus inquiétant que l'expérience a montré qu'au Burundi, plus nous entrons en période électorale, plus les droits humains sont bafoués. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, dans plusieurs localités du pays, les Imbonerakure se sont déjà substitués aux forces de l'ordre et de sécurité et commettent des bavures de tout acabit sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne prenne une mesure quelconque pour protéger la population.

L'APRODH n'a cessé et ne cessera jamais de demander aux autorités de notre pays, chacune dans son domaine, de prendre rapidement des mesures appropriées pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes des droits humains. Elle rappelle le rôle combien important des instances judiciaires et réitère ainsi sa demande de mener des enquêtes rapides et concluantes chaque fois qu'il y a délit, afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et punir les criminels conformément à la loi.

L'APRODH recommande également le respect entre les membres des différentes formations politiques afin que nous puissions cheminer paisiblement dans la période électorale et élire dans la sérénité et la transparence totales, seuls gages de résultats électoraux crédibles. Cela doit passer notamment et surtout par l'encadrement des jeunes des différents partis politiques par leurs responsables, sans oublier de sanctionner les jeunes de ces partis qui se montreraient irrespectueux de la dignité humaine.